

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 04 avril à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique.

Pouvoirs : VAGNARD Aurélie a donné pouvoir à GRILLET Pascale

Absente : PERRIER Clarisse

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 9

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du 07/03/2024

2 - Délibérations

2.1 Vote des taux des taxes communales 2024

Budget principal

2.2 Approbation du compte de gestion

2.3 Approbation du compte administratif 2023

2.4 Affectation des résultats

2.5 Vote du budget primitif 2024

Budget centre de loisirs

2.6 Approbation du compte de gestion

2.7 Approbation du compte administratif 2023

2.8 Affectation des résultats

2.9 Vote du budget primitif 2024

Budget Chaufferie Bois

2.10 Approbation du compte de gestion

2.11 Approbation du compte administratif 2023

2.12 Affectation des résultats

2.13 Vote du budget primitif 2024

2.14 Vote des subvention 2024 aux associations

2.15 Demande de subvention CDAS 2024 – Marché de travaux intersection RD3/Montée du Pavé et prolongement du trottoir

2.16 Attribution du marché de travaux de l'intersection RD3/Montée du Pavé et prolongement du trottoir

3 - Questions diverses

Madame le Maire fait part en début de séance de la démission de Clarisse PERRIER reçue ce jour.

1 – Approbation du procès-verbal du 7 mars 2024

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Vote des taux des taxes communales 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes communales 2024 de la manière suivante :

- Taxe sur foncier bâti : 27.46 %
- Taxe sur foncier non bâti : 67.61 %
- Taxe d'habitation : 13.87 %

2.2 à 2.5 Approbation du compte de gestion 2023 du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 204 du budget principal

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 363 672.63 €
Recettes : 1 662 912.27 €
Résultats de l'exercice 2023 : + 299 239.64 €
Résultats reportés 2022 : + 199 902.50 €
Résultats cumulés : + 499 142.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 980 591.35 €
Recettes : 752 011.98 €
Résultats de l'exercice 2023 : - 228 549.37 €
Résultats reportés 2022 : + 1 436 385.87 €
Résultats cumulés : + 1 207 806.50 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 15 voix pour. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 50 000.00 €,
- en recettes d'investissement au compte 1068 pour 449 142.14 €.

L'excédent d'investissement soit 1 207 806.50 € au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 759 157.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 330 344.00 €.

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Remboursement du capital des emprunts : 165 753.00 €
- Etudes diverses : 5 000.00 €
- Achats de terrains (des 3 Pins à EPF/autres) : 1 395 000.00 €
- Travaux bâtiments : 135 000.00 €
- Extension réseau de chaleur : 330 000.00 €
- Aménagement carrefour RD3/Montée Pavé : 450 000.00 €
- Aménagement RD3/RD911/Route des Crêts : 325 000.00 €
- Enrobé : 65 000.00 €

- Remplacement candélabres : 50 000.00 €
- Mobilier/matériels divers : 15 000.00 €

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

- Excédent d'investissement reporté : 1 207 807.00 €
- Excédent de fonctionnement (en partie) : 499 142.00 €
- Vente terrain les 3 Pins : 1 098 000.00 €
- Taxe aménagement : 40 000.00 €
- Subventions diverses : 408 000.00 €
- FCTVA : 28 000.00 €
- Amortissement des immobilisations : 7 200.00€

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

2.6 à 2.9 Approbation du compte de gestion 2023, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2024 du budget centre de loisirs

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses :	414 729.02 €
Recettes :	428 992.97 €
Résultats de l'exercice 2023 :	+ 14 263.95 €
Résultats reportés 2022 :	+ 6 719.92€
Résultats cumulés :	+ 20 983.87 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 15 voix pour. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 448 202.00 €. Les dépenses de fonctionnement prennent en compte principalement l'achat des repas 120 000 €, achat des goûters 6 000 € ainsi que les charges de personnel pour 275 000 €. Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la redevance périscolaire 208 000 €, les aides de la CAF 53 000 €, la participation des autres communes 27 000 € et la participation communale de 116 187.00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

2.11 à 2.14 Approbation du compte de gestion 2023, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2024 du budget chaufferie bois

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses :	47 229.32 €
Recettes :	133 398.45 €
Résultats de l'exercice 2023 :	86 169.13€

Résultats reportés 2022 : + 2 071.93€
 Résultats cumulés : + 88 241.06 €
Section d'investissement :
 Dépenses : 21 063.49 €
 Recettes : 0.00 €
 Résultats de l'exercice 2023 : - 21 063.49€
 Résultats reportés 2022 : + 11 972.00 €
 Résultats cumulés : - 9 091.49 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 15 voix pour. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 58 241.06 €,
- en recettes d'investissement au compte 1068 pour 30 000.00 €.

Le déficit d'investissement soit – 9 091.49 € au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 91 742.00 €. Les dépenses d'exploitation prennent en compte principalement les frais d'électricité, de combustibles (plaquettes de bois, fuel) et les frais d'entretien de la chaudière. Les recettes d'exploitation sont constituées principalement par la vente de calories bois 33 500.94 et par l'excédent de fonctionnement de 58 241.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 30 000.00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, à la demande de la Préfecture, le budget Chaufferie bois est soumis à la nomenclature comptable M4.

2.15 Vote des subvention 2024 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2024. Elles seront imputées au compte 65748 du budget primitif 2024 :

- Cusy Fêtes : 900.00 €
- Familles Rurales Cusy : 1 500.00 €
- Groupement Défense Sanitaire : 380.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 900.00 €
- Lou Dagand : 400.00
- Association la Grive : 1 000.00 €

- Indemnité gardiennage église : 400.00 €, imputée au compte 6282

2.16 Demande de subvention CDAS 2024 – Marché de travaux intersection RD3/Montée du Pavé et prolongement du trottoir

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'aménager l'intersection au niveau de la RD 3 et de la montée du Pavé, et de prolonger le trottoir existant route d'Héry.

Les travaux sont estimés à 310 000.00 HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la réalisation de ces travaux, sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du CDAS 2024 et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

2.16 Attribution du marché de travaux de l'intersection RD3/Montée du Pavé et prolongement du trottoir

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée en mars pour la sécurisation de l'intersection RD3/Montée du Pavé et prolongement du trottoir.

La remise des offres était prévue le 22 mars 2024. Quatre entreprises ont remis une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 avril 2024 pour comparer et analyser les offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise EUROVIA ALPES SAS pour un montant de 308 325.07 € HT et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

3 – Questions diverses

- Dans le cadre de sa demande d'achat des locaux, le cabinet dentaire souhaite une place de parking dédiée (pour rechargement électrique)
 - Rencontre parents/enfants le samedi 06/04 salle des associations
 - Travaux isolation maternelle commencés
 - Intersection RD3-montée du Pavé : démarrage des travaux prévu mi-mai, une réunion aura lieu préalablement avec les riverains
- Il est rappelé ce qui a été dit en commission travaux par Madame le Maire : à l'instar du trottoir réalisé route d'Héry sur Alby sur le précédent mandat, le prolongement du trottoir jusqu'à l'intersection de la route du Pavé ne sera pas équipé d'éclairage public
- Réfection terrain de foot avec engazonnement effectuée
 - Les CMJ du pays d'Alby sont invités à participer au passage de la flamme olympique le 23 juin à Hery sur Alby

Séance levée à 21 h 55 mn

Le secrétaire de séance,
Véronique MUNOZ



Le Maire,
Patricia MERMOZ

